

République Française

Liberté-Egalité-Fraternité

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

COMMUNE DE COUBRON

133, rue Jean Jaurès – 93470 COUBRON

Décision n° : 064-22

Objet : Contrat de réservation Mer de sable

Le Maire de Coubron,

VU la délibération n° 1218 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU la réservation n° MDS0086422 présenté par La Mer de Sable, pour les entrées des enfants de l'accueil de loisirs primaire.

VU le titulaire du contrat, MER DE SABLE
60950 ERMENONVILLE

DECIDE

D'autoriser le paiement d'un acompte de 312.90 € à La Mer de Sable, pour les entrées du 10 août 2022 pour l'accueil de loisirs primaire.

D'inscrire les dépenses y afférentes au Budget communal de l'exercice ;

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

Un extrait sera affiché sur les panneaux administratifs en Mairie.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis, et à Monsieur le Trésorier Principal de Le Raincy.

Fait à Coubron, le : 8 juin 2022

Le Maire,
Conseiller Régional d'Ile de France
Vice-Président de « Grand Paris Grand Est »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20220608-064-22-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 20/06/2022

Affichage 08/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Ludovic TORO

République Française, Liberté Egalité Fraternité

HÔTEL DE VILLE - 133, rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON

Téléphone : 01 43 88 51 45 - Télécopie : 01 43 88 63 85 - Site : www.coubron.fr - courriel : mairie@coubron.fr

Toute correspondance doit être adressée à M le Maire